



Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2006

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
BESCH Edmée	Education Nationale	
BRITZ Joseph	Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
BIEVER Christian	MAE	
GEHL Georges	Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILL Jean	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances	excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	<input checked="" type="checkbox"/>
KIRSCH Jean-Marc	Fonction Publique	
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances	
LEMAÎTRE Marc	MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	IGF	
RIES Marie-Josée	Economie	excusée
SCHLIM Romain	Fonction Publique	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	excusée
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	excusé
WAGENER Yolande	Santé	

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2006

Le procès-verbal est approuvé sous réserve de la mention de l'aperçu donné par le Ministère des Finances de sa coopération multilatérale au point 3.

3. Les assises de la coopération

Les prochaines assises de la coopération auront lieu du 12 au 15 septembre. La dénomination « assises » a été choisie afin d'élargir l'éventail des participants. Ainsi, outre la participation des responsables des Bureaux décentralisés de la coopération, seront conviés Lux-Development (siège et terrain), le CID, les ONG, la Chambre des Députés, les Ambassades de Beijing et de Lisbonne ainsi que les Représentation Permanentes.

La tenue de ces assises résulte notamment du besoin d'échanges réguliers entre les « sièges » et le « terrain ». Elle permettra entre autres une discussion de fond sur les orientations de la Coopération luxembourgeoise et une meilleure communication de la stratégie retenue vers le terrain.

Les assises seront organisées autour de trois sujets thématiques :

- 1) La déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide
- 2) Développement et commerce
- 3) Les migrations

Programme :

- 12 septembre : réception et discours d'ouverture du Ministre de la Coopération.
- 13 et 14 septembre : discussions thématiques.
- 15 septembre : questions logistiques, techniques et administratives.

Monsieur Guill demande si l'Office Ducroire sera associé aux discussions concernant le développement et le commerce. Monsieur Bichler précise que des démarches dans ce sens ont été entreprises..

4. Divers

- Agents de la coopération

Le jour même, les demandes d'avis pour le recrutement de 5 agents de la coopération ont été transmises par courrier électronique aux membres du

CID. Les contrats ne sont pas encore disponibles dans leur forme définitive, étant donné que le MAE attend encore de recevoir un avis formel de l'APE à ce sujet. Les contrats finaux seront transmis au CID dans les meilleurs délais. L'agrément revêt une certaine urgence, en raison de la formation nécessaire des ACO aux procédures du Ministère préalablement à leur envoi en poste.

- LuxFLAG

LuxFLAG est le « fruit » de la semaine de la microfinance 2005 et a été fondé en tant que ASBL. L'association regroupe les professionnels de la bourse, de l'ADA, de l'ALFI, de l'ATTF, du FEI, de l'ABBL et l'État (un représentant du Ministère de Finances et du MAE). Son but est de créer un label de qualité en matière de microfinance certifiant que les fonds sont investis dans des projets de microfinance, suivant des critères tenant compte du seuil d'activités dans certains domaines sociaux.

- Le Ministère des Finances n'a pas trouvé de candidat pour le poste de vice-président vacant auprès de la Banque Asiatique de Développement (voir procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin).

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement par voie de consultation par courriel.
--